



CONVENTION LOCALE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DU TARN

DIRECTION INTERDÉPARTEMENTALE DES ROUTES SUD – OUEST

**DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT (UID 81/12)**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS DU TARN**

**ASSOCIATION SPORTIVE, CULTURELLE ET D'ENTRAIDE
DES TERRITOIRES DU TARN**

A.S.C.E.T. 81

Année 2020

Dans le cadre de leurs activités locales, régionales et nationales, les agents bénéficient, sous réserve des nécessités de service, de facilités accordées par le responsable du service d'affectation ou de l'établissement public sous forme d'autorisations d'absence, d'ordres de mission et de décharge de service.

Chaque ASCE doit disposer au minimum :

- de locaux et matériels appartenant à l'administration et disposer d'installations chauffées, éclairées et normalement accessibles, situés au principal lieu de rassemblement des personnels ou à sa proximité immédiate (bureaux, locaux socioculturels ou installations sportives)
- du mobilier de bureau nécessaire ;
- de fournitures de bureau courantes ;
- des moyens de communications indispensables, de l'accès aux réseaux de télé-transmissions et informatiques ;
- de l'acheminement du courrier à destination des implantations locales au sein des services ;
- des moyens de diffusion et d'affichage dans chaque service, pour établir des relations d'information ;
- d'un accès aux salles de réunion.

A – RÉFÉRENCE A LA CONVENTION NATIONALE

Pour l'application des dispositions de la Convention nationale et de ses annexes signées le 05 juin 2019, entre les Ministères de la Transition écologique et solidaire (MTES) et de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT), et la Fédération Nationale des Associations sportives, culturelles et d'entraide (FNASCE).

Entre

le Directeur Départemental des Territoires du Tarn,

le Directeur Interdépartemental des Routes Sud – Ouest

le Directeur de l'unité interdépartementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Tarn

et

la Présidente de l'Association Sportive, Culturelle et d'Entraide des Territoires du Tarn (ASCET 81), association régie par la loi du 1er juillet 1901, régulièrement affiliée à la Fédération Nationale des A.S.C.E.

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

B – VISAS ET TEXTES

- Considérant que l'ASCET 81 est régulièrement affiliée à la fédération nationale des ASCE,
- Vu la loi du 10 juillet 1901 relative au contrat d'association (ou de la loi du 19 avril 1908 et les articles 21 à 79 du Code Civil local modernisés par la loi n° 2003-709 du 1er août 2003 pour les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle)
- Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,
- Vu les articles L 410-1, L 420-1, L420-6, L442-8 du titre II relatif aux pratiques anticoncurrentielles du Code de commerce,
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État et à certaines modalités de mise à disposition et de cessation définitive de fonctions,

- Vu la circulaire n° 2167 du 5 août 2008 du ministre du budget, des comptes publics et de la fonction publique relative à la réforme du régime de la mise à disposition des fonctionnaires de l'État ;
- Vu la circulaire du Premier ministre du 16 janvier 2007 relative aux subventions de l'État aux associations et conventions pluriannuelles d'objectifs ;
- Vu la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations : déclinaison de la charte des engagements réciproques et soutien public aux associations,

Préambule

L'association est créée pour répondre aux buts suivants :

- resserrer les liens amicaux et professionnels entre les personnels des services,
- promouvoir et développer le sport et la culture par l'organisation et la création d'activités,
- promouvoir et développer toute action d'entraide entre ses membres tant dans les domaines sociaux que culturels et de loisirs,
- réaliser la création de structures d'accueil et en assurer la gestion,

À ce titre, elle siège au sein des comités locaux d'action sociale (CLAS) conformément à l'article 25 de l'arrêté du 9 octobre 2014 relatif au comité central d'action sociale, aux commissions régionales de concertation de l'action sociale et aux comités locaux d'action sociale, au ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) et au ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales (MCTRCT), en tant qu'association reconnue comme œuvrant pour l'action sociale ministérielle au niveau local.

C – LES ARTICLES

Article 1

L' Association Sportive, Culturelle et d'Entraide des Territoires du Tarn (ASCET 81) s'engage à proposer aux agents des services précités et de leur famille, les prestations définies dans les buts de l'association, mentionnés en annexe 1.

Elle s'engage à créer et à entretenir au sein des services, un environnement propice à l'épanouissement et au bien-être des agents. Elle contribue de ce fait à faciliter les relations sociales au sein des services, en étant l'un des principaux acteurs de la « fonction personnel ».

Elle s'engage dans le cadre de la réorganisation des services de l'État à favoriser le regroupement des diverses associations du personnel. Des réunions entre les différents partenaires seront organisées avec comme premier objectif, réaliser chaque année un arbre de Noël en commun.

Pour atteindre ce but, l' A.S.C.E.T. 81 organise, tout au long de l'année, des activités et manifestations dans les domaines de sa compétence (Sports, Culture, Entraide) également précisées dans l'annexe 1.

Article 2

Conformément aux dispositions de la convention nationale et de ses annexes signée le 05 juin 2019, le directeur départemental des territoires du Tarn, le directeur interdépartemental des routes du Sud-Ouest, le Directeur de l'unité interdépartementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Tarn s'engagent :

- à faciliter les décharges d'activités, sous réserve des nécessités de service, du personnel tel que mentionné en annexe 2 et 2 bis à la présente convention. Ces agents exercent leurs activités dans des locaux administratifs répertoriés et alloués par la direction départementale des territoires. Ils sont placés sous l'autorité fonctionnelle du Président de l' A.S.C.E.T. 81, qui assure en permanence le contrôle de leurs activités et de leur temps de présence.
- à mettre à disposition les moyens de fonctionnement tels que précisés en annexe 2 et 2 bis à la présente convention.

Les conditions d'exploitation du patrimoine social géré par l' A.S.C.E.T. 81 sont précisées dans l'annexe 3.

Article 3

Le directeur départemental des territoires du Tarn, le directeur interdépartemental des routes du Sud-Ouest, le Directeur de l'unité interdépartementale de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, la Directrice Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Tarn et la Présidente de l' A.S.C.E.T 81 sont chargés, chacun pour ce qui le concerne de veiller à l'exécution des dispositions de la présente convention dont copie est transmise aux secrétariats généraux (direction des ressources humaines) et au président de la Fédération Nationale des A.S.C.E.

Albi, le 17 FEV. 2020
Le directeur départemental
des territoires du Tarn



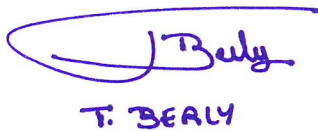
François CAZOTTES

Toulouse le : 09 FEV 2020
Le directeur interdépartemental
des routes du Sud-Ouest



Hubert FERRY-WILCZEK

le 8/11/2020
Le chef de l'unité Interdépartementale
DREAL TARN/AVEYRON



T. BEALY

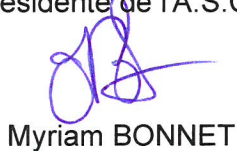
Albi le : 22/07/2020
La directrice départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
du Tarn

pt 0 La Directrice Départementale Adjointe



Michèle EYMERY

Albi, le 27-01-2020
La présidente de l'A.S.C.E.T 81



Myriam BONNET

ANNEXE 1-

1 - BUTS DE L'ASCET 81

L'association est créée pour répondre aux buts suivants :

- a) resserrer les liens amicaux et professionnels entre les personnels des services,
- b) maintenir les relations entre les actifs et retraités,
- c) promouvoir et développer le sport et la culture par l'organisation et la création d'activités,
- d) promouvoir et développer toute action d'entraide entre ses membres tant dans les domaines sociaux que culturels et de loisirs,
- e) réaliser la création de structures d'accueil et en assurer la gestion,
- f) gérer et employer toutes subventions, aides de l'État ou des collectivités locales allouées pour le transport du personnel ou toute autre activité citée aux paragraphes a, b et c du présent article.

L'action de l'association est indépendante de toute considération politique, syndicale, philosophique ou confessionnelle.

2 - EFFECTIFS DE L'ASCET 81

Nombre de membres cotisants à la date de la signature de la convention :

Services	Nombre d'adhérents*
Actifs	118
Retraités	120
Extérieurs	2
TOTAL	240

*Effectif au 01 janvier 2020 à jour de la cotisation pour l'année 2020

3 - LES ACTIVITES PROPOSEES

A - ACTIVITES PERMANENTES

Sports :

- randonnées
- bowling
- course à pieds

Culture :

- sorties familiales
- concours de dessin
- sorties culturelles pour tous (adultes, actifs ou non, enfants)
- billetteries diverses :
 - piscines
 - cinéma
 - parc d'attraction
- rencontres retraités
- soirée jeux en famille
- dictée, concours nationaux
- club photos

Entraide :

- gestion des unités d'accueil de l'ASCET 81
- suivi des demandes en unité d'accueil dans les autres ASCE
- gestion des séjours gratuits

- gestion de la maison de l'ASCET
- achats groupés
- action de bien être

Autres actions d'intérêt général :

- participation active au sein du CLAS de la DDT du Tarn
- organisation de la fête de Noël
- organisation de la tombola
- abonnements aux revues
- activités pour les retraités
- colis de départ à la retraite et de naissance
- garantie obsèques

B - ACTIVITES PONCTUELLES

- Participation aux challenges régionaux et nationaux
- Organisation de manifestations régionales ou nationales
- Accueil des nouveaux agents
- Concours FNASCE (photos, dessins, vidéos, etc...)
- Séjour gratuit dans une unité d'accueil du département

C- PROGRAMME DES ACTIVITES 2020

Activités organisées par l'ASCET 81			
	Départementales	Régionales	Nationales
SPORT	Randonnées diverses Bowling Courses à pieds	Représentation de l'ASCET 81 dans les activités proposées par les autres départements	
CULTURE	Sorties diverses Rencontres mensuelles des retraités Repas retraités Soirée jeux en famille	Participation aux activités des autres départements	
ENTRAIDE	Gestion des 2 unités d'accueil ASCET 81 Organisation de l'Arbre de Noël Organisation de la tombola Organisation d'actions communes avec le CLAS Gestion des séjours gratuits pour familles en difficultés du département Gestion du Fonds d'Entraide Billetterie Achats groupés Aides financières	Participation aux activités des autres départements	

L'ASCET 81 propose à ses adhérents toutes les manifestations programmées au niveau régional et national.

4 – LES ELUS

La liste des personnels ayant, au sein de l'ASCET 81, un mandat électif local ou régional, et pouvant bénéficier de ce fait de décharges de service, temporaire ou permanente pour participer aux travaux des instances correspondantes et des commissions permanentes, est indiquée ci après :

Composition du conseil d'administration de l'ASCET 81 / DDT 81 pour l'année 2019 (CA renouvelable par tiers à chaque assemblée générale) :

Présidente	BONNET Myriam	SCHAT/BBPA
Secrétaire	LUCAS Nicole	Retraitée
Secrétaire adjointe	MATHIEU Corinne	DIRSO
Trésorière	PESATORI Mélanie	SCHAT/BALHI
Trésorière adjointe	ASERA-AUBRY Sylvie	DDCSPP
Vice-Président Sports	BATAILLOU Muriel	SCHAT/BALHI
Vice-Présidente Culture	RAUCOULES Bernard	Retraité
Vice-Président Entraide	DINIS Louis	SG / BLI
Vice-Président aux retraités	CABAL Robert	Retraité
Président honoraire	CAPOU André	Retraité
Vice-Président	LIZANO Luis	SIDSIC
Membres	BERNAD Catherine	SG / BLI
	CAILLOL-MATHIEU Laurent	SCTU/ BDPU
	CARRIERE Serge	Retraité
	DIAZ Jean-Yves	Retraité
	GOUTTE Laurence	SEAF/BPAC
	LINDE Laurent	SCHAT/BBPA
	MALBERT Jean-Pierre	Retraité
	MORAND Daniel	Retraité
	ROQUES Michèle	DREAL (UID 81/12)
	SAVI Jacques	Retraité
	SOLEILHET Genevieve	Retraitée

Vérificateurs aux comptes	ARNAÏZ Marc	Retraité
---------------------------	-------------	----------

Secrétaire de l'Union Régionale des ASCE (URASCE)	RAUCOULES Bernard	Retraité
---	-------------------	----------

État arrêté au 01 janvier 2020 – Assemblée générale prévue le 26 mars 2020 – Nouvelle élection du bureau

Albi, le 17 FEV. 2020
Le Directeur départemental
des territoires du Tarn


François CAZOTTES

Toulouse le : 09 2020
Le Directeur interdépartemental
des routes du Sud-Ouest


Hubert FERRY-WILCZEK

Albi le 8 juin 2020
Le chef de l'unité interdépartementale
DREAL TARN / AVEYRON



Albi le : 22/07/2020
La Directrice départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
du Tarn

pla La Directrice Départementale Adjointe

Albi, le 27/01/20
La Présidente de l'ASCET 81


Myriam BONNET


Michèle EYMERY

ANNEXE 2 -

MOYENS MIS A LA DISPOSITION DE L'ASCET 81, POUR SON FONCTIONNEMENT, PAR LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES TERRITOIRES DU TARN

1 - Moyens mobiliers et immobiliers:

a) Locaux, matériel, véhicules, divers :

- locaux : un local de 16 m² situé au RDC de la DDT – 19 rue de Ciron à ALBI + utilisation des salles de réunion
- matériel : le local est équipé d'un téléphone, de deux bureaux et deux fauteuils et de divers meubles de rangements (une armoire, un rangement vertical)
- véhicules : utilisation des véhicules de service (carburant, carte d'autoroute), garantis par le contrat d'assurance national passé entre la Fédération Nationale des ASCE et la GMF
 - utilisation des véhicules de service pour les déplacements aux réunions et manifestations locales, régionales ou nationales, sous réserve d'obligation d'assurance souscrite par l'ASCET 81 dans les conditions ci-après :
 - la conduite des véhicules de l'administration est permise aux agents en activité de l'État et des établissements publics adhérents de l'association. Ces agents doivent être munis d'un ordre de mission et détenir une autorisation de conduite délivrée par l'établissement ou le service.
 - le transport de passagers est limité à ces agents ainsi qu'aux agents retraités et aux prestataires dans le cadre de leurs missions compte tenu de l'assurance spécifique prise par la FNASCE.
 - ces véhicules doivent être uniquement utilisés pour l'accomplissement des missions de l'ASCET 81, de l'URASCE ou de la FNASCE.
 - utilisation de la carte essence pour les déplacements précités,
 - utilisation de la carte autoroute pour les déplacements précités,
- fourniture de fluides (chauffage, eau, électricité) pour les locaux gérés par l'ASCET 81, mis à disposition de l'ASCET 81.
- ordres de mission
- divers : affranchissement du courrier, fourniture de bureau et de fluides (chauffage, eau, électricité)

b) Équipements informatiques :

- 1 micro-ordinateur
- les mises à jour de logiciel nécessaires au fonctionnement
- des accès à diverses imprimantes et réseaux
- la maintenance de ce matériel est assurée par la DDT 81.

c) Maison de Lescure, d'une surface de 100 m² (convention d'utilisation du 05 septembre 2013, entre l'administration chargée des domaines et la DDT) sise au lieu dit « La Védisse » commune de LESCURE D'ALBIGEOIS.

2 - Moyens humains

L'optimisation des moyens propres à la DDT du Tarn, ne permet plus de détacher un agent, auprès de l'ASCET 81, en tout ou partie. L'ASCET 81 doit donc trouver, avec l'aide de l'administration, une organisation permettant d'offrir aux agents de la DDT, le maintien de la qualité des prestations qu'elle offrait. L'estimatif suivant détaille, par action, les besoins jours maximum évalués par le comité directeur de l'ASCET 81.

État estimatif du fonctionnement	Nbre de jours	Nbre de personnes	Total
Réunion départementale : (membres du bureau, conseil d'administration)	5	21	105 jours
Réunions régionales	5	3	15 jours
Congrès national	5	3	15 jours
Journées DASCE	4	3	12 jours
Stages Formation	5	3	15 jours
Présidence et Secrétariat (cotisations, courrier, factures, divers)	10	2	20 jours*
Gestion de comptabilité	12	2	24 jours*
Réunion travaux lescure + MH	5	2	10 jours
Préparation arbre de Noël	0,5	20	10 jours
Réunion extra - préparation du congrès ou DASCE	8	3	24 jours
Total			250 jours

Organisation :

1 - Décharges :

En début d'année, il sera établi un planning des réunions du comité directeur, des différentes réunions régionales et des commissions. Ces plannings seront diffusés sur le site internet de l'ASCET 81 pour l'accessibilité à tous. Les jours marqués d'une étoile pourront se décompter en jours, demi-journée ou heure.

2 - Fonctionnement :

Les membres actifs du comité directeur pourront bénéficier, sous réserve des nécessités de service et des justificatifs appropriés, d'ordres de mission, pour participer aux actions nationales ou régionales concourant à la vie de la fédération ainsi qu'à l'organisation et la présence aux manifestations de la FNASCE, de l'URASCE et de l'ASCET 81.

3 - Dispositions particulières :

a) Prise en compte par le secrétariat général de la DDT 81 de la formation des membres élus (agents de la DDT), de l'ASCET 81 à hauteur maximale de 15 jours par an dans la limite des contraintes budgétaires (déplacement, hébergement et frais de formation)

exemples : prise de poste président, trésorier, secrétaire, vérificateur aux comptes

b) Toutes demandes de l'administration concernant l'organisation événements exceptionnels (ex. : tour de France, inaugurations diverses etc...) seront formalisées par une convention spécifique de mise à disposition (personnel, moyens, etc).

3 – Moyens financiers

a) Ressources propres ou exceptionnelles :

Afin d'accomplir les missions qui lui sont confiées, l'association dispose :

- des participations des bénéficiaires, des prestations
- des recettes prévues par ses statuts
- des aides de la fédération nationale
- toutes aides ou dons de personnes morales ou privées.

b/ Contribution de la DDT pour l'année 2020

La DDT versera au titre de l'année 2020 un montant total de 2 700 € :

Nature de la contribution	Montant
contribution forfaitaire annuelle au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'ASCET81 (organisation des assemblées générales et conseils d'administration, réunions départementales régionales, nationales, rencontres des gestionnaires d'unité d'accueil)	2 700,00 €

Le versement sera réalisé dès signature de la présente convention.

L'association s'engage à fournir le compte rendu financier de l'année 2019 propre à l'objectif et missions conformes à l'objet social de l'association signé par le président ou toute autre personne habilitée, avant le 1er juin 2020 et en tout état de cause avant signature de la convention annuelle 2021.

4 – Organisation de l'arbre de Noël

L'organisation de l'arbre de Noël fera l'objet d'un avenant (si nécessaire) fixant les modalités de réalisation en coordination avec la présidente du Comité Local d'Action Sociale, la DDT, les autres associations ou structures possibles et l'ASCET 81.

Albi, le 17 FEV. 2020

Le Directeur Départemental
des Territoires du Tarn

François CAZOTTES

Albi, le 27.01.2020

La Présidente de l'A.S.C.E.T 81

Myriam BONNET

- ANNEXE 3 -

**MOYENS DE FONCTIONNEMENT et MOYENS HUMAINS
MIS A LA DISPOSITION DE L'ASCET 81**

PAR LE DIRECTEUR INTERDEPARTEMENTAL DES ROUTES SUD - OUEST

Les moyens de fonctionnement mis à la disposition de l'ASCET 81 par la Direction Interdépartementale des Routes Sud - Ouest à titre gratuit sont les suivants :

MOYENS HUMAINS

Agents de la DIRSO, membres du conseil d'administration de l'ASCET 81 :

Membre du conseil d'administration	MORAND Daniel	Retraité
Membre du bureau (secrétaire adjointe)	MATHIEU Corinne	SMEE

Aucun personnel n'est mis à disposition de l'ASCET 81 par la Direction interdépartementale des Routes Sud-Ouest

- les autorisations d' assister aux diverses réunions de travail prévisibles sont récapitulées ci-dessous :

	Membres du bureau	Membres du CA	Agents non-membres
Réunion départementale ou régionales	3 x 1 j x 1 pers = 3 j	2 x 1 j x 1 pers = 2 j	
Congrès national			
Journées DASCE			
Stages FNASCEE			
Travaux d'entretien Lescure		2 x 1 j = 2 j	
Arbre de Noël	1 x 1 j x 1 pers = 1 j	2 x 1 j = 2 j	*
Assemblée Générale			*
Maximum DIRSO	4 j	6 j	

* autorisation d'une demi-journée, temps de trajet compris, pour participer à l'arbre de Noël et l'assemblée générale pour tous les agents de la DIRSO concernés par ces événements.

MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

- utilisation des salles de réunion si nécessaire avec utilisation temporaire du téléphone ou matériel informatique pendant la durée de la réunion éventuelle,

- utilisation des véhicules de service de la DIR (carburant, carte d'autoroute), sous réserve de leur disponibilité, exclusivement par les membres de l'ASCET 81, sur convocation de la présidente,

- participation à l'entretien du domaine de la Védisse par le prêt de matériel,

- prise en charge éventuelle des frais de déplacement et de fonctionnement à hauteur de 200€ maximum par an.

PARTICIPATION FINANCIERE A L'ARBRE DE NOEL

Certains enfants d'agents de la DIRSO en résidence administrative dans le Tarn participeront à l'arbre de Noël organisé par la DDT du Tarn.

Le nombre d'enfants, le montant de la subvention correspondante attribuée à la DDT du Tarn et la somme supplémentaire versée, ajustée suivant le nombre d'enfants concernés, pour la participation au moment de convivialité organisé après le spectacle seront précisés par un mail adressé au secrétaire général de la DDT du Tarn, au plus tard le **31 juillet 2020** à des fins de bonne organisation.

État arrêté à la date du 01 janvier 2020

Albi le 09 Mars 2020

Le Directeur interdépartemental des routes
du Sud - Ouest


Hubert FERRY-WILCZEK

Albi le 27.01.2020

La Présidente de l'A.S.C.E.T 81


Myriam BONNET

- ANNEXE 4 -

**MOYENS DE FONCTIONNEMENT et MOYENS HUMAINS
MIS A LA DISPOSITION DE L' ASCET 81**

**PAR DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT
ET DU LOGEMENT (Unité territoriale du Tarn)**

Les moyens de fonctionnement mis à la disposition de l' ASCET 81 par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UID 81/12) :

MOYENS HUMAINS

Agents de la DREAL (UID 81/12), membres du conseil d'administration de l' ASCET 81 :

Membre du conseil d'administration	Michèle ROQUES	Bureau
------------------------------------	----------------	--------

Aucun personnel n'est mis à disposition de l'ASCET 81 par la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UID 81/12)

- les autorisations d' assister aux diverses réunions de travail prévisibles sont récapitulées ci-dessous :

	Membres du bureau	Membres du CA	Agents non-membres
Réunion départementale ou régionales		2 x 1 j x 1 pers = 2 j	
Congrès national			
Journées DASCE			
Stages FNASCEE			
Travaux d'entretien Lescure		2 x 1 j = 2 j	
Arbre de Noël		2 x 1 j = 2 j	*
Assemblée Générale			*
Maximum DREAL		6 j	

* autorisation d'une demi-journée, temps de trajet compris, pour participer à l'arbre de Noël et l'assemblée générale pour tous les agents de la DREAL (UT ID 81/12) concernés par ces événements.

MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

- utilisation des salles de réunion si nécessaire avec utilisation temporaire du téléphone ou matériel informatique pendant la durée de la réunion éventuelle,

- utilisation des véhicules de service de la DREAL (UID 81/12) (carburant, carte d'autoroute), sous réserve de leur disponibilité, exclusivement par les membres de l'ASCET 81, sur convocation de la présidente,

- prise en charge éventuelle des frais de déplacement et de fonctionnement à hauteur de 200€ maximum.

PARTICIPATION FINANCIERE A L'ARBRE DE NOEL

Certains enfants d'agents de la DREAL (UT 81) en résidence administrative dans le Tarn participeront à l'arbre de Noël organisé par la DDT du Tarn.

Le nombre d'enfants, le montant de la subvention correspondante attribuée à la DDT du Tarn et la somme supplémentaire versée, ajustée suivant le nombre d'enfants concernés, pour la participation au moment de convivialité organisé après le spectacle seront précisés par un mail adressé au secrétaire général de la DDT du Tarn, au plus tard le **31 juillet 2020** à des fins de bonne organisation.

État arrêté à la date du 01 janvier 2020

Albi, le *8 juin 2020*

Le directeur de l'unité interdépartementale
de la Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Tarn-Aveyron
(UID 81/12)


Frédéric BERLY

Albi le : *27.01.2020*

La Présidente de l'A.S.C.E.T 81


Myriam BONNET

- ANNEXE 5 -

**MOYENS DE FONCTIONNEMENT et MOYENS HUMAINS
MIS A LA DISPOSITION DE L'ASCET 81**

**PAR LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION SOCIALE
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DU TARN**

Les moyens de fonctionnement mis à la disposition de l'ASCET 81 par la Direction départementale de la cohésion sociale et la protection des populations du Tarn à titre gratuit sont les suivants :

MOYENS HUMAINS

Agents de la DDCSPP 81, membres du conseil d'administration ou/et du bureau de l'ASCET 81 :

Membre du bureau (trésorière adjointe)	ASERA-AUBRY Sylvie	Bureau
--	--------------------	--------

Aucun personnel n'est mis à disposition de l'ASCET 81 par la Direction départementale de la cohésion sociale et la protection des populations du Tarn

- les autorisations d' assister aux diverses réunions de travail prévisibles sont récapitulées ci-dessous :

	Membres du bureau	Membres du CA	Agents non-membres
Réunion départementale ou régionales	1 x 1 j x 1 pers = 3 j	2 x 1 j x 1 pers = 2 j	
Congrès national			
Journées DASCE			
Stages FNASCEE			
Travaux d'entretien Lescure		2 x 1 j = 2 j	
Arbre de Noël	1 x 1 j x 1 pers = 1 j	2 x 1 j = 2 j	*
Assemblée Générale			*
Gestion de comptabilité	1 x 1 j x 1 pers = 6j		
Maximum DDCSPP	8 j	6 j	

* autorisation d'une demi-journée, temps de trajet compris, pour participer à l'arbre de Noël et l'assemblée générale pour tous les agents de la DDCSPP concernés par ces événements.

MOYENS MATERIELS ET FINANCIERS

- utilisation des salles de réunion si nécessaire avec utilisation temporaire du téléphone ou matériel informatique pendant la durée de la réunion éventuelle,

- utilisation exceptionnelle des véhicules de service de la DDSCPP81 (carburant, carte d'autoroute), sous réserve de leur disponibilité, exclusivement par les membres de l'ASCET 81, sur convocation de la présidente,

- prise en charge éventuelle des frais de déplacement et de fonctionnement à hauteur de 200€ maximum par an.

PARTICIPATION FINANCIERE A L'ARBRE DE NOEL

Dans le cas ou certains enfants d'agents de la DDSCPP81 participeraient à l'arbre de Noël organisé par la DDT du Tarn, le nombre d'enfants, le montant de la subvention correspondante attribuée à la DDT du Tarn et la somme supplémentaire versée, ajustée suivant le nombre d'enfants concernés, pour la participation au moment de convivialité organisé après le spectacle seront précisés par un mail adressé au secrétaire général de la DDT du Tarn, au plus tard le **31 juillet 2020** à des fins de bonne organisation.

État arrêté à la date du 01 janvier 2020

Albi le :
La Directrice départementale
de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
du Tarn

plo La Directrice Départementale Adjointe


Michèle EYMERY

Albi le : *27.01.2020*
La Présidente de l'A.S.C.E.T 81



Myriam BONNET

-ANNEXE 6-

UNITES D'ACCUEIL ET INSTALLATIONS GERÉES PAR L'ASCET 81

Liste des unités d'accueil et installations :

1 – La Cadière d'Azur (83) L'ASCET 81 est propriétaire de la parcelle de terrain par un bail emphytéotique de 99 ans signé le 01 août 1988. Elle est propriétaire du mobil home situé sur cette parcelle et à destination des adhérents de la FNASCE.

2 – Grau de Vendres (34) L'ASCET 81 est propriétaire du mobil home situé sur une parcelle qu'elle loue à l'année. Ce matériel est mis à disposition des adhérents de la FNASCE.

3 – Maison de Lescure (convention d'utilisation du 05 septembre 2013, entre l'administration chargée des domaines et la DDT) qui est propriété de l'État. Ce bâtiment est destiné à des réunions de formation ou de travail pour les agents de la DDT. L'ASCET 81 gère l'entretien et la coordination de son utilisation. La maison est mise à disposition des adhérents aux conditions citées dans la convention.

Une participation à l'entretien, au fonctionnement, à l'équipement des unités d'accueil et des installations précitées, gérées par l'ASCET 81, est accordée par la DDT du Tarn. Cette intervention s'effectue dans les conditions suivantes :

Unités d'accueil ou installation	1	2	3
Entretien	ASCET	ASCET	ASCET
Fonctionnement	ASCET	ASCET	Planning de l'utilisation géré par l'ASCET et le bureau formation
Équipement	ASCET	ASCET	Fourniture de fluides par la DDT(eau, électricité, chauffage)

Albi, le 17 FEV. 2020

Le Directeur départemental des territoires
du Tarn

François CAZOTTES

Albi, le 27.01.2020.

La présidente de l'A.S.C.E.T 81

Myriam BONNET